

12 juin 2020

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police



Entretien avec le ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER

ujourd'hui, le SICP a été invité à rencontrer le ministre de l'Intérieur dans un contexte d'une telle défiance marquée à l'endroit de tous les fonctionnaires de police que la question même de notre déplacement s'est, un temps, posée à nous. Après réflexion et afin de ne pas être le seul syndicat représentatif à n'avoir pu exprimer, droit dans les yeux de notre ministre, toute la rancœur qui habite notre institution, nous avons décidé de nous y rendre.

Ainsi une délégation de notre syndicat composée de Mickaël TREHEN et Jean-Paul MEGRET, commissaires divisionnaires et secrétaires nationaux du SICP, a été reçue par Christophe CASTANER. Laurent NUÑEZ, Secrétaire d'État, Frédéric VEAUX, Directeur Général de la Police Nationale, Etienne STOSKOPF, directeur de cabinet adjoint et Fabrice GARDON, conseiller Police du ministre, assistaient à cet échange.

Nous avons écouté ainsi un ministre cherchant à faire profil bas et ne comprenant pas l'ampleur de l'émoi suscité par ses propos, tout en consentant quand même à reconnaître avoir usé de termes pour le moins inappropriés.

La médiatisation des décisions annoncées par le ministre de l'Intérieur est pourtant sans appel quant à la fragilisation qu'elle induisent pour notre institution!

La tolérance zéro appliquée aux seuls policiers et jamais aux délinquants, la traque de nos collègues sur le fondement du « soupçon avéré », vague notion qui n'a rien de juridique, la mise à genoux de l'institution devant les partisans d'un radicalisme aux antipodes de l'universalisme républicain, le renoncement à l'état de droit au nom des émotions politiquement correctes, la remise en cause unilatérale de nos techniques d'intervention qui oublie un peu vite la police du quotidien et ses vicissitudes d'intervention... Trop c'est trop!

Ces propos inadmissibles, qui ne sont pas les premiers faut-il s'en souvenir, humilient les femmes et les hommes qui, chaque jour, assurent, au péril de leur vie, la sécurité des français.

De telles paroles ont été mal vécues par les policiers de tous corps et grades confondus. Comme si elles étaient destinées à flatter certains groupes d'activistes qu'il ne sera de toute façon pas possible de convaincre des bienfaits de la police républicaine.

Comme s'il était oublié qu'aujourd'hui les policiers -même hors service- sont, tout comme leurs familles et leurs enfants, de plus en plus menacés et stigmatisés.

Comme s'il fallait occulter que 80 % de la population française aime et a besoin de la Police.

Ce ne sont pas les quelques rétropédalages tardifs qui changeront le ressenti de toute une profession. Notre ministre a tenté, certainement sous l'impulsion de son conseiller police de nous faire une subtile différence entre la « prise de cou arrière », apparemment toujours possible et l'enserrement du cou visant à réduire l'afflux d'oxygène.

De qui se moque-t-on? Sommes-nous sur un tatami à soupeser les bienfaits d'une technique plutôt que d'une autre à la veille d'une compétition?

La technique de « clé de cou ou de tête » existe et bénéficie d'une formation. Il n'y a pas lieu de la faire disparaitre subitement sans qu'aucune raison objective quant à sa dangerosité n'ait été démontrée.

Pourquoi d'ailleurs avoir utilisé une rhétorique agressive en parlant d'« étranglement » ? Les mots ont un sens, surtout lors d'une conférence de presse, et cela participe de la diffusion d'un sentiment de défiance vis-à-vis des professionnels de la Police.

Notre interlocuteur a ensuite évoqué la question du Pistolet à Impulsion Électrique, en nous précisant qu'il ne souhaite pas en généraliser l'emploi. Nous nous sommes au moins accordés sur ce point, dans la mesure où cette arme intermédiaire fait non seulement l'objet de polémiques, y compris de la part du Défenseur des Droits, mais qu'elle ne se révélera pas un outil adapté au spectre des missions classiques d'interpellation.

Pour autant, l'incompréhension du ministre face à la colère des policiers outrés d'être brutalement privés d'une technique d'intervention démontre son éloignement des réalités de terrain que nous vivons. Sa méconnaissance de la police alors qu'il est en poste depuis un an et demi ne peut que nous inquiéter par-delà la crise actuelle. Nous lui avons donc rappelé que nos collègues qui tentent d'interpeller des individus violents et particulièrement récalcitrants font au mieux grâce à la formation de Gestes Techniques d'Intervention qu'ils ont reçue.

Les policiers essaient de limiter les coups qu'ils reçoivent et de menotter, comme ils le peuvent, les mis en cause... Ils ne cherchent ni à les étrangler ni à les assommer. Le quotidien du policier est aussi prosaïque que cela!

Concernant la **réforme envisagée de l'IGPN** pour la rendre soi-disant plus indépendante, nous avons dû là encore rétablir certaines vérités. En judiciaire, l'IGPN travaille sous la direction de magistrats, du parquet ou de l'instruction.

Si ces derniers doutaient de son professionnalisme et de sa capacité à enquêter à charge et à décharge ils ne la saisiraient plus.... C'est pourtant tout le contraire auquel nous assistons au cours de ces dernières années.

En matière administrative, l'IGPN fait des propositions de sanctions du 1^{er} groupe ou de passage devant un conseil de discipline qui statue pour les cas les plus graves, bien souvent sans attendre l'issue pénale éventuelle de l'affaire et ce, en **PROPOSANT une sanction au ministre**. L'IGPN est une institution crainte qui n'est pas une « lessiveuse » mais plutôt l'initiatrice des exclusions temporaires ou définitives d'activité (retraite d'office ou révocation dans les cas les plus graves) décidées par le ministre. Notre institution est particulièrement contrôlée et très souvent sanctionnée quels que soient les corps ou les grades et les commissaires en savent quelque chose.

Là aussi, le timing de l'annonce d'une réforme de l'IGPN ne peut que laisser à penser que notre ministre cherche à se plier à une certaine dictature des médias et groupes de pression qui verraient bien des intervenants sans connaissance ou compétence technique de notre métier émettre des jugements gratuits entachant définitivement nos carrières.... L'organisation des pouvoirs publics en France limite pourtant les pouvoirs d'enquête et le statut d'Officier de Police Judiciaire aux policiers et gendarmes. Alors qui mènerait l'enquête ? Qui collecterait des preuves à charge et à décharge comme il se doit dans un État de droit, y compris lorsqu'il s'agit de policiers ?

Lors de cet échange, **le SICP** a répété au ministre que son lien avec les forces de l'ordre est durablement altéré, s'il fallait encore l'en convaincre.

Le courrier explicatif que Christophe CASTANER souhaite adresser à l'ensemble des fonctionnaires nous semble insuffisant à combler le fossé qui s'est creusé entre le ministre et les policiers.

Des marques extrêmement claires de confiance en nos forces de sécurité intérieure doivent être données le plus rapidement possible au plus haut sommet de l'État avant que la rupture totale ne soit consommée.

Nos interlocuteurs ont été prévenus, la rentrée sociale sera particulièrement chaude compte tenu de la crise économique qui s'annonce.

Les forces de l'ordre seront indispensables pour préserver la paix publique et défendre la République comme elles l'ont été pendant les lois travail ou la crise des Gilets Jaunes....

Elles devront au préalable avoir repris confiance en leur chef pour assurer cette mission de plus en plus difficile.

Sincèrement,

Olivier BOISTEAUX, Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN, Secrétaires nationaux

Matthieu VALET

Secrétaire national Adjoint



